



ASSEMBLEE GENERALE  
27 juillet 2011  
COMPTE RENDU

L'an deux mil onze, le 27 juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, Ph. PUDDU, J. DURET, R. PREVEL, N. DOUCHIN, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, J LEHODEY, A. CROCI, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARTIN, D. MARIE, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, G. DANIEL, O. BECK, B. LECORDIER, J.COUSIN, G. LE CALVEZ, S. PAYSANT, J. DOYERE, E. LEBRUN, J. TALBOT, F. GOURDET, P. DUGUE, J.P. SALLIOT, F. MARTIN, C. DOUBLET, D. MAIRESSE, D. CARIOU, M. MAZURE, C. DE SAINT JORRE, J. GUIGAUD, F. GUILLON, H. GUILLE, T BOURSIER, B. LEPLEY.

Absents excusés : M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON), Ch. DOLLEY (remplacé par J. LEHODEY), M. VAILLANT (remplacé par T BOURSIER), G. BELLARD, J. MONTEIL (remplacé par J.COUSIN) R. DELAUNEY (remplacé par C. DE SAINT JORRE).

Secrétaire de séance : Hervé GUILLE

Le compte rendu de l'assemblée générale du 6 juillet 2011 est validé, à l'unanimité des membres présents.

### **1) Délibération relative à la réforme des collectivités territoriales**

Dans le cadre des projets de regroupements intercommunaux, Mr le Président rappelle que le schéma proposé par Mr le préfet pour la communauté de communes de Montmartin sur mer consiste en un regroupement avec les communautés de communes de Gavray et « entre Plage et Bocage », il expose en préambule les éléments suivants :

- La communauté de communes « entre Plage et Bocage » a délibéré défavorablement au projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Mr le président indique qu'il a rencontré des élus avec Mr GUILLE lors d'une réunion à Chanteloup. Il ressort de cet échange que beaucoup de communes ont une mauvaise connaissance du dossier. Certaines demandent de poursuivre des études de simulation concrètes des regroupements éventuels.
- La communauté de communes de Gavray a délibéré défavorablement au projet de schéma départemental de coopération intercommunale et les avis des élus de la communauté de communes de Cerisy la Salle sont également très partagés.

Mr le Président souligne que les regroupements permettront de renforcer la capacité à financer des équipements structurants. Beaucoup de collectivités indiquent que les négociations pour les transferts de compétences de la future structure risquent d'être difficiles.

En conclusion, Mr le Président indique que les collectivités doivent formuler clairement leurs choix. Mr BECK rappelle que des projets communs entre les collectivités concernées existent déjà, sans qu'il y ait fusion.

Mr le Président invite les représentants de chaque commune à présenter l'avancement de leur réflexion.

### **QUETTREVILLE SUR SIENNE**

Mr DUGUE informe que le conseil municipal a approuvé le regroupement proposé par le schéma, en soulignant que le statu quo serait le plus mauvais choix.

Les élus souhaitent que cette évolution permette de mutualiser les investissements dans le cadre d'un équilibre entre les communes du bocage et du littoral.

Les élus font remarquer qu'en cas de refus des communautés de communes de Gavray et « entre Plage et Bocage », il sera nécessaire d'examiner l'éventualité d'un regroupement avec Coutances à l'appui d'une étude prospective sur la fiscalité.

### **REGNEVILLE SUR MER**

Mr CARIOU indique que le conseil municipal a délibéré contre le projet de schéma départemental en estimant que le statu quo était préférable. Les élus considèrent que les compétences de la communauté de communes sont larges, exercées de façon raisonnable et proche des usagers. De plus, ils estiment qu'il est difficile de se prononcer alors que les collectivités partenaires visées par le regroupement ont délibéré en défaveur du projet.

Mr BECK souligne que la loi est votée et applicable.

### **MONTMARTIN SUR MER**

Mr BECK déclare que le conseil municipal a délibéré en faveur du regroupement proposé, la décision est très partagée et il subsiste de nombreuses interrogations identiques à celles déjà évoquées.

### **HERENGUERVILLE**

Mme BUSNEL précise que le conseil municipal a voté contre le regroupement proposé. Les élus regrettent que de nombreuses questions relatives à l'évolution des budgets et de la dette des collectivités concernées n'aient pas été examinées dans le cadre de ce projet.

Mme BUSNEL s'inquiète de la représentativité des plus petites communes face à l'élargissement des EPCI.

### **LINGREVILLE**

Mr RAULT indique que le conseil municipal a donné un avis favorable au schéma. Il évoque le risque d'une disparité importante en matière de dotations de l'Etat, selon le niveau de regroupement des collectivités.

Mr le président souligne qu'une certaine priorité risque d'être donnée aux plus grosses collectivités. Mr BECK précise qu'une simulation réalisée pour les communautés de communes de Cerisy la Salle, de St Malo de Lande et de Coutances confirme cette tendance.

### **TRELLY**

Mr GUILLE indique que le conseil municipal a donné un avis favorable au schéma, mais demande également des informations sur l'aspect financier.

Mr GUILLE évoque la question de la gestion des compétences pour les plus petites communes face aux plus grosses collectivités.

### **ORVAL**

Mr DOYERE fait remarquer que les partenaires concernés s'orientent en fonction des bassins de vie ou de centres d'intérêt particuliers. Il demande quels sont ceux du projet de regroupement, il souligne la nécessité de définir des centres d'intérêt et indique que la commune a délibéré contre le projet départemental.

Mr DOYERE demande qu'une double étude soit réalisée du fait de la situation géographique particulière de la commune d'Orval.

### **HYENVILLE**

Les délégués indiquent qu'en l'absence de Mr le maire la délibération n'a pas été prise.

## **MONTCHATON**

Mr PAISNEL précise que le conseil municipal a délibéré contre le projet du schéma départemental de coopération, faute d'éléments concrets et chiffrés permettant de juger de l'intérêt à s'associer. Il souligne qu'il est nécessaire d'examiner de façon plus précise certains aspects, notamment en matière d'imposition, d'investissement et de subventions. Il indique que le niveau de regroupement visé est peut-être trop modeste.

## **ANNOVILLE**

Mr TURGIS indique que le conseil municipal a délibéré en faveur du regroupement proposé, avec des réserves. Les élus déplorent un certain isolement du fait de la défection des deux autres communautés de communes concernées.

## **CONTRIERES**

Mr de LAFORCADE informe que le conseil municipal a voté défavorablement (3 voix contre – 2 voix pour et 6 abstentions) et les membres du conseil font état d'un manque d'éléments concrets.

## **HAUTEVILLE SUR MER**

Mr DURET indique que le conseil municipal a délibéré contre le schéma. Les délégués Hautais proposent qu'une étude approfondie soit réalisée pour examiner un regroupement avec les communautés de communes « entre Plage et Bocage », St Malo de la Lande, Coutances et Montmartin. Ils évoquent des similitudes fortes en matière de continuité du territoire avec les communautés de communes « entre Plage et Bocage » et de St Malo de la Lande.

## **DEBAT**

Mr JACQUET, en tant que responsable de la commission territoire précise que la proximité avec les territoires voisins influence beaucoup en faveur du schéma (il semble plus évident de choisir les collectivités les plus proches). Il fait remarquer que la taille de la future collectivité est peut être insuffisante, il rappelle les propos du sénateur BIZET en matière de dotations financières potentielles, celles-ci seront globalement proportionnelles au nombre de compétences transférées au nouvel EPCI.

Mr JACQUET rappelle l'historique de la réflexion et précise que le schéma proposé par Mr le préfet est cohérent, il pense qu'il serait intéressant d'y rester favorable.

Mr SALLIOT souhaite que la décision du conseil communautaire reflète l'intérêt général, Mr le Président rappelle que l'avis de Mr JACQUET est légitime en tant que rapporteur factuel de la commission territoire.

Mr DOYERE déplore qu'il n'y ait eu qu'une proposition de faite à Mr le préfet et fait remarquer que la communauté de communes de Montmartin sur mer n'a plus de partenaires depuis le vote défavorable des communautés de communes de Gavray et « entre Plage et Bocage ».

Mr GUILLE témoigne du fait que le choix des communes n'est pas forcément cohérent par rapport à celui des intercommunalités. Il évoque l'étude réalisée dans le secteur Granvillais et souligne que des regroupements inadaptés pourraient conduire à une redistribution très différente des compétences. Il pourrait ainsi être nécessaire de devoir réorganiser de nombreux services publics alors que ceux-ci fonctionnent bien.

Mr RAULT indique que le mode de réflexion aurait dû concourir à mieux informer les communes sur l'évolution potentielles des compétences. Au travers d'exemples concrets, il pose la question de l'échelle minimale (taille critique) permettant une meilleure mutualisation et renforçant la capacité d'investissement.

Mr BECK fait remarquer qu'il serait regrettable que les compétences de la communauté de communes de Montmartin sur mer régressent et précise que les élus communautaires doivent délibérer par rapport au projet de schéma proposé. Dans le cas d'un avis favorable, cela permettra d'ouvrir les négociations relatives aux prises de compétences sans acter d'un regroupement définitif.

Mr BECK rappelle que la proposition initiale permettait de créer un pôle de développement rural afin de maintenir un équilibre avec les pôles urbains de Coutances et de Granville tout en maintenant un échange avec ces mêmes territoires.

Mr DOYERE demande d'engager des négociations sans approuver le schéma.

Mr BECK rappelle que la décision relève de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Mr DOYERE demande quelle est la position du président de la communauté de communes de St Malo de la Lande.

Mr MAIRESSE précise quelques points de méthode sur les modalités du vote (souhaite-t-on se regrouper ? Avec quelles collectivités ? Sous quelles réserves ?).

Mr BECK souligne que le statu quo ne sera pas pris en compte par Mr le Préfet.

Mr le Président propose, dans le cadre d'un vote en faveur du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, que la délibération du conseil communautaire soit assortie des compléments suivants :

- L'obtention d'un report de délai permettant d'examiner l'uniformisation des compétences et des taux des taxes fiscales à l'appui de nouvelles études financières et budgétaires,
- l'élargissement du périmètre du schéma à l'adjonction de nouveaux EPCI.

Mr le président fait procéder au vote.

*Après exposé du schéma départemental de coopération intercommunale et discussion, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (25:oui, 18:non et 2 abstentions) donne un avis favorable au schéma proposé par Monsieur le Préfet relatif à un regroupement des collectivités « Entre plage et bocage », Gavray et Montmartin-sur-Mer.*

*Le Conseil Communautaire fait remarquer que seul ce regroupement proposé a été étudié et a reçu un avis favorable. Aucune autre proposition de regroupement ne saurait être acceptée sans concertation et étude préalable et nécessiterait un report de délai raisonnable pour décision.*

*Le Conseil Communautaire précise également qu'il formule des réserves, n'étant pas en mesure d'apprécier les modalités de l'uniformisation des compétences et des taux des taxes fiscales et souhaite bénéficier d'un report des échéances pour réaliser les études complémentaires.*

*Le conseil communautaire propose que soit étudiée l'adjonction éventuelle de nouveaux EPCI (communauté de communes de St Malo de la Lande et ou de Coutances).*

*Le Conseil Communautaire souhaite que le regroupement « Entre plage et bocage, – Gavray – Montmartin-sur-Mer », s'il devait aboutir, se fasse dans des conditions de libre choix de toutes les collectivités concernées afin que les relations d'un futur conseil communautaire élargi soient sereines et efficaces.*

## 2) Divers

Mr le président invite les délégués communautaires à la remise de clés du cinéma de la plage le lundi 1<sup>er</sup> août 2011 à 18h30.

La séance est levée à 22h.



Membres en exercice : 46  
Membres présents : 45  
Ayant pris part à la délibération : 45  
Date de convocation : 13 juillet 2011

ASSEMBLEE GENERALE  
27 juillet 2011  
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil onze, le 27 juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, Ph. PUDDU, J. DURET, R. PREVEL, N. DOUCHIN, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, J. LEHODEY, A. CROCI, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARTIN, D. MARIE, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, G. DANIEL, O. BECK, B. LECORDIER, J. COUSIN, G. LE CLAVEZ, S. PAYSANT, J. DOYERE, E. LEBRUN, J. TALBOT, F. GOURDET, P. DUGUE, J.P. SALLIOT, F. MARTIN, C. DOUBLET, D. MAIRESSE, D. CARIOU, M. MAZURE, C. DE SAINT JORRE, J. GUIGAUD, F. GUILLON, H. GUILLE, Th BOURSIER, B. LEPLEY

Absents excusés : M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON), Ch. DOLLEY (remplacé par J. LEHODEY), M. VAILLANT (remplacé par Th BOURSIER), G. BELLARD, J. MONTEIL (remplacé par J. COUSIN) R. DELAUNEY (remplacé par C. DE SAINT JORRE),

Secrétaire de séance : Hervé GUILLE

### Réforme des collectivités territoriales

Après exposé du schéma départemental de coopération intercommunale et discussion, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (25 :oui, 18 :non et 2 abstentions) donne un avis favorable au schéma proposé par Monsieur le Préfet relatif à un regroupement des collectivités « Entre plage et bocage », Gavray et Montmartin-sur-Mer.

Le Conseil Communautaire fait remarquer que seul ce regroupement proposé a été étudié et a reçu un avis favorable. Aucune autre proposition de regroupement ne saurait être acceptée sans concertation et étude préalable et nécessiterait un report de délai raisonnable pour décision.

Le conseil Communautaire précise également qu'il formule des réserves, n'étant pas en mesure d'apprécier les modalités de l'uniformisation des compétences et des taux des taxes fiscales et souhaite bénéficier d'un report des échéances pour réaliser les études complémentaires.

Le Conseil Communautaire propose que soit étudiée l'adjonction éventuelle de nouveaux EPCI (communauté de communes de St Malo de la lande et /ou de Coutances).

Le Conseil Communautaire souhaite que le regroupement « Bréhal – Gavray – Montmartin-sur-Mer », s'il devait aboutir, se fasse dans des conditions de libre choix de toutes les collectivités concernées afin que les relations d'un futur conseil communautaire élargi soient sereines et efficaces.

Ainsi fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Publication et de son envoi en  
Sous-Préfecture le 02 août 2011  
Le Président,  
Eric de LAFORCADE